



**FORMULAIRE
D’AFFILIATION**

FORMULAIRE A REMPLIR EN VUE D'UNE AFFILIATION A ATTRACTIONS & TOURISME ASBL

Madame, Monsieur,

Votre demande d'adhésion à l'association professionnelle « Attractions & Tourisme », nous réjouit.

Pour autant que vous remplissiez les conditions requises, vous rejoindrez ainsi un réseau, actif depuis 1982 et composé de plus de 200 membres répartis tant à Bruxelles qu'en Wallonie.

Notre association professionnelle offre les services suivants :

- l'édition d'un guide des attractions et musées de Bruxelles à 450.000 exemplaires - en 4 langues ;
- l'édition d'une carte professionnelle (Passeport) ;
- votre représentation en Commission Paritaire ;
- la représentation du secteur et la défense de ses intérêts aux différents niveaux de pouvoirs ;
- des partenariats avec une série d'opérateurs touristiques (privés et publics) ;
- des actions de promotion nationales et internationales ;
- des optimisations de services ;
- des colloques et tables de discussion ;
- des représentations en foires et salons ;
- des formations.

Nous vous proposons de commencer notre future collaboration de manière efficace en vous invitant à remplir **SCRUPULEUSEMENT** le document ci-dessous.

Correctement rempli = rapidement analysé !

Nous espérons pouvoir valider votre candidature prochainement et celle-ci renforcera, nous en sommes persuadés, le dynamisme dont vous faites déjà preuve dans votre structure.



Michel VANKEERBERGHEN
Directeur

FORMULAIRE A REMPLIR EN VUE D'UNE AFFILIATION A ATTRACTIONS & TOURISME ASBL

COORDONNEES DE VOTRE ATTRACTION / MUSEE

Nom de l'attraction / du musée :

.....

Société gestionnaire :

.....

Statut : asbl sa sprl personne physique
commune région communauté fédéral

N° d'entreprise = n° TVA BE/...../..... Non-assujetti

Société assujettie à %

N° ONSS :

Commission Paritaire :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

E-mail:

Site web :

Directeur / Conservateur :

Nom & prénom :

Tél./portable : Fax :

E-mail :

Responsable Promotion :

Nom & prénom :

Tél.: Fax :

E-mail :

Responsable Ressources Humaines :

Nom & prénom :

Tél.: Fax :

E-mail :

FORMULAIRE A REMPLIR EN VUE D'UNE AFFILIATION A ATTRACTIONS & TOURISME ASBL

Seulement si différents,
Périodes, jours et heures d'ouverture pour LES GROUPES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quel type de visite proposez-vous aux visiteurs INDIVIDUELS ?

 visites guidées oui non

Si oui, visites guidées sur réservation oui non

français néerlandais anglais allemand

autres langues disponibles :

Durée de la visite :

Fréquence des visites :

Quel type de visite proposez-vous aux GROUPES ?

 visites guidées oui non

Si oui, visites guidées sur réservation oui non

français néerlandais anglais allemand

autres langues disponibles :

Durée de la visite :


Fréquence des visites :

Autres types de visites proposés aux INDIVIDUELS & GROUPES (à préciser) :

 bornes parlantes

 libre/brochure

 libre/panneaux multilingues

 audio-guidée

français néerlandais anglais allemand

autres langues disponibles :

Durée de la visite :

Fréquence des visites :














FORMULAIRE A REMPLIR EN VUE D'UNE AFFILIATION

A ATTRACTIONS & TOURISME ASBL

TARIFS & REDUCTIONS

Prix d'entrée :	INDIVIDUELS	GROUPES
adulte€€
enfant (âge :)€€
étudiant (âge :)€€
senior€€
personne handicapée€€
autres (à préciser) :		

INFRASTRUCTURES & SERVICES ANNEXES

-  cafétéria
  restaurant
  coin enfants
  boutique
-  bibliothèque
  guide papier des collections
  service éducatif
-  aire de jeux
- Est-elle conforme aux normes ? Oui Non
 Effectuez-vous les contrôles vous-même ? Oui Non
 Effectuez-vous les contrôles par un organisme agréé ? Oui Non
-  salles de conférences/séminaires nombre : capacité :
-  cocktail / réception nombre : capacité :
-  parking voitures nombre : capacité :
-  parking autocars nombre : capacité :
-  parking vélos nombre : capacité :
- parking motos nombre : capacité :

RESTRICTIONS D'ACCUEIL

 accueil des personnes à mobilité réduite

accessibilité totale


accessibilité partielle

restrictions

.....

 chiens ou animaux admis

ACCESSIBILITE

 SNCB directement accessible par train

 SNCB B-Excursions n° :

FORMULAIRE A REMPLIR EN VUE D'UNE AFFILIATION

A ATTRACTIONS & TOURISME ASBL

CHIFFRES DE FREQUENTATION ET CHIFFRES D'AFFAIRES

Nombre de visiteurs en 2015 : CA 2015 : €
Nombre de visiteurs en 2016 : CA 2016 : €
Nombre de visiteurs en 2017 : CA 2017 : €

GESTION DE L'ATTRACTION HORS SAISON

Comment est organisé l'accueil hors saison ?

Est-il possible d'obtenir des renseignements en permanence ?

- ligne téléphonique directe – n° :
 répondeur – n° :
 portable – n° :
 e-mail :
autres (à préciser)

CARACTERISTIQUES DU DEPLIANT (joindre un exemplaire en annexe)

Les informations suivantes sont reprises sur mon dépliant :

- Accès Parking Localisation
Horaires mis à jour Tarifs mis à jour
Adresse postale Tél. Fax E-mail Site web

DIVERS

Disposez-vous d'une infrastructure qui vous permettrait de distribuer le guide de manière efficace?

Si oui, laquelle ? comptoir d'information displays caisse
autres (à préciser) :

Avez-vous l'intention de réserver

- un encart publicitaire dans le Guide Bruxelles 365.be ? oui non
un emplacement pour le Workshop 365.be pour groupes ? oui non

Etes-vous disposé à octroyer le passeport Attractions & Tourisme/365.be à votre personnel ? Il s'agit d'un laissez-passer délivré au personnel de nos attractions membres à condition que celles-ci s'engagent à accorder l'entrée gratuite à tous les détenteurs du passeport (tous professionnels du secteur touristique). Ce pass offre la gratuité pour deux personnes dans la plupart de nos attractions et musées.

oui non

Dans le cadre d'une candidature pour une attraction dont l'ouverture est programmée dans l'année en cours, son insertion dans le guide 365.be (de l'année qui suit) sera avalisée à partir du moment où l'ouverture de l'attraction sera effective, au plus tard le 15 septembre de l'année courante.

Le non respect de cette clause est une raison de non acceptation de la candidature ou d'exclusion comme membre de l'asbl.

FORMULAIRE A REMPLIR EN VUE D'UNE AFFILIATION A ATTRACTIONS & TOURISME ASBL

CLAUSES DE CONFIDENTIALITE

Les renseignements repris dans ce questionnaire sont réservés à un usage interne de l'association et dans le cadre de son activité quotidienne. Ceux-ci ne peuvent être transmis à des tiers sauf dans le cadre de collaborations contractuelles entre l'association et un autre organisme.

Je soussigné (e)
m'engage sur l'honneur pour affirmer que les renseignements communiqués dans ce questionnaire sont rigoureusement exacts et que mon attraction est en règle avec toutes les réglementations légales applicables à l'activité et particulièrement en matière de législation sociale, de sécurité, d'hygiène et d'environnement.

Fait à, le

Signature

A renvoyer à Attractions et Tourisme asbl -Rue des Grottes 6- 5580 Han-sur-Lesse

Merci de joindre votre dépliant publicitaire !

FORMULAIRE A REMPLIR EN VUE D'UNE AFFILIATION

A ATTRACTIONS & TOURISME ASBL

DEFINITION D'UNE ATTRACTION TOURISTIQUE

Un lieu de destination constitué d'un ensemble d'activités et de services intégrés clairement identifiables, exploité de façon régulière comme pôle d'intérêt naturel, culturel ou récréatif et aménagé dans le but d'accueillir touristes, excursionnistes et visiteurs locaux sans réservation préalable, à l'exclusion des activités foraines.¹

- **Pôle d'intérêt naturel** : un centre d'activités axées principalement sur la nature ou l'environnement
- **Pôle d'intérêt culturel** : un centre d'activités axées principalement sur les arts, l'histoire, les sciences ou les techniques
- **Pôle d'intérêt récréatif** : un centre d'activités axées principalement sur les activités de distraction ou ludiques.

CRITERES DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES

- vous disposez d'un service complet téléphonique pendant les périodes et horaires d'ouverture (horaires, tarifs et moyens d'accès);
- le personnel de votre attraction parle le français et il est clairement identifiable (badge, tenue spécifique,...) ;
- le personnel dans les éventuelles boutiques et restaurant relevant de votre gestion parle le français ;
- vous acceptez le paiement en espèces (billetterie, boutique, restaurant,...) ;
- votre attraction touristique est identifiée par un nom spécifique placé en évidence, à son entrée;
- vous disposez d'un accueil et d'une billetterie accessibles au public au moins :
 - ⊕ trois mois consécutifs par an et, durant cette période, minimum six jours par semaine dont le dimanche et minimum 6 heures par jour, ou
 - ⊕ cent jours par an, minimum 4 heures par jour et totaliser au moins 200 heures les week-ends et jours fériés;
- vous disposez, pendant la période d'ouverture, d'un accès contrôlé en permanence, ainsi que d'un bureau, d'un comptoir ou d'un point d'accueil organisé; en dehors des jours et heures d'ouverture, vous disposez au moins d'un numéro de téléphone où il est possible d'obtenir des renseignements en permanence;
- pendant les heures d'ouverture, le gestionnaire ou un de ses délégués est présent dans le périmètre de l'attraction touristique;
- le tarif individuel et l'horaire d'ouverture en vigueur sont affichés de façon visible à l'entrée de votre attraction;
- le tarif individuel et l'horaire d'ouverture, les coordonnées, les langues pratiquées dans les visites ainsi qu'un descriptif de l'attraction font l'objet d'une publication imprimée et datée, gratuitement disponible; une même publication peut regrouper plusieurs attractions touristiques pour autant qu'elles fassent l'objet d'une unité technique d'exploitation ou d'une unité thématique circonscrite à un périmètre restreint. Les horaires et tarifs actualisés peuvent faire l'objet d'une publication annexe;
- l'ensemble de votre attraction touristique accessible aux visiteurs est propre et entretenu;
- vous disposez d'un matériel de premier secours ;
- vous disposez de WC ou d'une solution sanitaire ;
- si vous disposez d'une aire de jeux, vous avez une procédure interne de contrôle réglementaire ;
- vous pouvez transmettre des statistiques de fréquentation de votre attraction;
- vous avez une capacité d'exploitation simultanée de minimum 30 personnes ;
- l'objet principal de vos statuts (entreprise, asbl,...) prévoit la gestion d'une attraction touristique.

¹ Ne constituent pas une attraction touristique les lieux offrant une simple location de matériel, les paysages, les villes, les sites librement accessibles et les lieux destinés à la pratique sportive pure, à l'organisation de spectacles, d'événements culturels, sportifs ou festifs.